

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal, réuni au complet, a abordé les questions suivantes :

► **Reconstruction des locaux techniques :**

- Présentation du plan définitif du nouveau garage : le conseil municipal apporte encore 2 modifications (hauteur du portail ouest : 3,20m au lieu de 3m et déplacement du portillon de 0.15m).
- Approbation et signature du contrat d'architecture avec Mme Bescond-Milone pour mener les deux opérations sur la base d'un taux à 7,5 % du total des travaux. Le permis de construire du nouveau bâtiment peut être lancé.
- La compagnie d'assurance va être contactée pour connaître les conditions du versement de l'indemnité différée concernant les travaux de reconstruction du bâtiment incendié.

► **Extension du cimetière des Moulins :**

- Présentation du projet proposé par le géomètre Coavoux, avec un premier chiffrage à 93 000€ ht, qui demande à être précisé en ce qui concerne les travaux prévus dans le cimetière actuel (goudronnage des allées principales)
- Approbation du contrat de maîtrise d'oeuvre et bornage arrêté à 6350€ ht par M. Coavoux
- Transmission des résultats de l'enquête publique concernant le terrain que M. Larochette souhaitait acquérir (délai de chemin rural d'environ 250 m² à l'abandon à Tour) en échange de son accord pour la vente du terrain jouxtant le cimetière : aucune déposition n'ayant été faite contre le déclassement de ce chemin inutilisé, le conseil municipal vote son aliénation et fixe le tarif à 1000€ l'hectare ; les frais de géomètre seront englobés dans l'opération d'extension du cimetière et pris en charge par la commune.
- Acquisition de la bande de terrain d'environ 1000 à 1500 m² nécessaire pour l'extension du cimetière (+ 55 tombes et un colombarium et jardin du souvenir) et l'aménagement d'un parking d'une dizaine de places, au prix de 2500€ l'hectare, établissement de l'acte de vente en la forme administrative. La demande du vendeur de construire un mur de clôture autour du nouveau cimetière sera bien prise en compte.
- L'aide de l'Etat sera sollicitée par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux si les extensions de cimetières sont bien reconduites dans la liste des actions D.E.T.R. 2017.

► **Travaux sur chemins ruraux**

- présentation du devis qui avait été sollicité pour apport de matériaux sur le chemin des Pras à la Croix de Blanc, qui s'élève à 8000€ pour la totalité ; après discussion et visite sur place, il est proposé de se limiter à la partie la plus dégradée, à savoir de la route jusqu'à la partie plate, à savoir 3000 à 4000€. Une décision modificative est prise à cet effet, les crédits résiduels sur l'enveloppe chemins ruraux risquant d'être insuffisants.

► **Diagnostic de la voirie communale** : un devis avait été demandé au bureau Réalités pour établir un diagnostic des chemins goudronnés non classés dans la voirie intercommunale, en vue d'un changement de communauté de communes. Le chiffrage s'élève à 528,60€ ht pour 8,5Km de chemins. Approbation de cette commande par 10 voix contre une.

► **Conditions d'embauche d'un 2e adjoint technique** : le conseil municipal s'étant déjà engagé à embaucher l'agent actuellement en contrat aidé, il débat des conditions de salaire qui pourront lui être appliquées. Considérant l'effort financier que cette embauche représente déjà pour le budget communal (coût de 28 328€ par an contre 3600€ actuellement) et le coût qu'entraînerait la mise en place d'un régime indemnitaire qui devrait s'appliquer aussi aux autres agents, le conseil municipal décide, par 10 voix contre une, d'appliquer à ce poste le même salaire (traitement indiciaire d'adjoint technique de 2e classe + N.B.I. de 10 points) que pour le poste déjà pourvu.

► **Clôture du budget annexe du C.C.A.S.** : approbation de la clôture du budget annexe du centre communal d'action sociale au 31 décembre 2016 : les fonds disponibles sur ce budget, soit environ 5000€, seront intégrés au budget communal et cette activité sociale continuera d'être assurée par les mêmes personnes au sein d'une commission communale qui se réunira en tant que de besoin et disposera des fonds nécessaires à son activités sur le budget communal.

Questions diverses : avancement du projet "Très Haut Débit" sur la commune - travaux à partir du printemps 2017 pour renforcer certains poteaux (Les Gouttes, Blanchardon, Le Creux...) et mise en service pour fin 2017.